



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 14 Décembre 2015

Le 14 Décembre 2015 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 7 Décembre 2015.

Etaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, AUBERT
Damien, BOUCTON Hervé, MAUFROY Jean-Marc, MIGNOT Daniel

Absents, excusés:

LEGAIN Damien, lequel a donné procuration à PATUROT Léon.
BOUCON Samuel.

Ordre du jour

- Délibération sur la proposition de Schéma Départemental de coopération intercommunale du Doubs (SDCI).
- Délibération validation du Plan Départemental de sauvegarde de la commune.
- Délibération sur durée amortissement de l'étude EVI.
- Délibération tarif du gîte 2016, et arrêté de Régie.
- Délibération proposition état d'assiette pour 2016
- Résultat de l'inspection état du réseau d'assainissement à la sortie du lagunage .

Divers

- CR réunion

Proposition de Schéma Départemental de coopération intercommunale du Doubs.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui demande à la commune de valider ou non son adhésion à la CAGB.

Le souhait de la commune de Villars St Georges ayant toujours été de rejoindre la CAGB. Une délibération a déjà été prise dans ce sens lors du conseil municipal extraordinaire du 23 septembre 2015.

- Autres matières et fournitures diverses compte imputation : 6068

Article 7 – Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants : Espèces

Article 8 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500€- MILLE CINQ CENT EUROS

Article 9 – Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 250 € - DEUX CENT CINQUANTE EUROS

Article 10 – Le régisseur est tenu de verser au comptable du trésor le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et toutes les fins de mois et au minimum une fois par mois ;

Article 11 – Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses toutes les fins de mois et au minimum une fois par mois ;

Article 12 – Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Article 13 – Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 14 – Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 15 – Le Maire et le comptable public assignataire de SAINT VIT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

TARIFS 2016

Plusieurs formules sont proposées :

Location à la nuitée de 14h à 10h le lendemain, pour les couchages

Adulte	16 €
Enfant moins de 10 ans	10 €
Gratuit moins de 3 ans	

Location salle de réception sauf week-end, de 10 h à 10 h le lendemain, pour réunions, séminaires, groupes divers

Par jour	150 €
Le week-end du samedi 14 h au lundi 10 h	300 €

Location de la totalité des 19 couchages, sans la salle de réception, de 14 h au lendemain 10 h sauf le week-end

Par jour	200 €
----------	-------

Location des 19 couchages, avec salle de réception pour le week-end du vendredi 14 h au dimanche 17 h

Le week-end avec vaisselle pour 20 personnes	300 €
Possibilité de location de vaisselle jusqu'à 60 personnes	45 €

Tarif spécial pour groupes, pour une location minimum de 3 jours, la totalité du Gîte avec la salle de réception

Par jour	200 €
----------	-------

Etant donné les nombreuses formules de locations proposées, les horaires correspondant au choix de la location seront scrupuleusement respectés, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

Location de draps : 8 ,00 € la paire.

Serviettes de bains, drap de bain, gant : 4.50€, caution 20.00 €

Indemnisation pour casse : assiettes : 2.50€, verre à vin : 2.50€, flûtes : 3.00€, lames de lit : 15.00€. Fauteuils de jardin : 30.00€. Raclettes salle de bains : 20 €. Perte : Taies oreillers : 5.00€.

Tarif pour habitants du village

Nuitée	12.00 €
Week-end du samedi 10 h au lundi 10 h salle de réception	180 €
Week-end du samedi 10 h au lundi 10 h salle de réception plus couchages	280 €
salle de réception pour événement familial sans repas	50 €

Chèques de caution à fournir à l'arrivée

1 chèque en cas de casse ou dégradation du matériel ou des locaux : 300 €

1 chèque en cas de ménage non conforme 60 €

Proposition de l'état d'assiette de l'affouage pour 2016

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2016 les destinations suivantes :

Délivrances aux affouagistes, les parcelles **10A et 16** sont retenues, et les parcelles **25a et 17b** sont ajournées et reportées.

Les garants nommés sont :

Mrs PATUROT Léon, LEGAIN Damien, MIGNOT Daniel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer les documents nécessaires.

Résultat du passage de la caméra sur le réseau assainissement

De la lagune au Doubs le réseau est très endommagé.

Des travaux sont envisagés sur certaines parties du réseau.

Le Maire contactera plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis pour la réalisation des travaux qui seront effectués après la récolte des céréales dans l'été 2016.

La séance est levée à 22h25

Maufroy Jean-Marc
Secrétaire de séance